

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**du lundi 03 février (9h00) au mardi 18 février 2020 (19h00)**

## **Projet de prélèvement agricole en eaux souterraines sur la commune de CERNAY**

Par arrêté du 31 décembre 2019, M<sup>me</sup> la Préfète d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (16 jours consécutifs) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques, Natura 2000). Le projet, présenté par M<sup>me</sup> Marie-Paule DOS REIS-CABARET, concerne une demande de prélèvement d'eaux souterraines à des fins agricoles. La commune concernée est : Cernay.

### **Le dossier d'enquête est consultable :**

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Cernay et du secrétariat de la mairie de Cernay à la mairie de Marchéville
- en version électronique sur le site internet suivant : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>.
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Marchéville
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

### **Le secrétariat de la mairie de Cernay se tient à la mairie de Marchéville (2, place de l'église) aux jours et heures suivantes :**

Lundi : de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h00 ; Mardi : de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 19h00 ; Mercredi : de 15h00 à 18h30 ; Vendredi : de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 18h30

### **Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :**

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Cernay et du secrétariat de la mairie de Cernay à la mairie de Marchéville
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, au secrétariat de la mairie de Cernay
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr)
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Bertrand JALLU, Responsable de région de coopérative agricole en retraite, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Cernay	Secrétariat de la Mairie de Cernay à la Mairie de Marchéville (siège de l'enquête)
Mardi 11 février 2020 de 9h00 à 11h00	Lundi 03 février 2020 de 9h00 à 11h00
	Mardi 18 février 2020 de 17h00 à 19h00

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public, sous couvert d'anonymat à la demande du citoyen, dans les registres présents dans la mairie de Cernay et au secrétariat de la mairie de Cernay à la mairie de Marchéville. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public). Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. BONNION, Bureau d'études Géosen, à l'adresse électronique suivante : [bonnion@orange.fr](mailto:bonnion@orange.fr). Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Cernay et au secrétariat de la mairie de Cernay à la mairie de Marchéville, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M<sup>me</sup> la Préfète d'Eure-et-loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.